



## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 12/01/2023      Numéro de la FDS: 50000052      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

### Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

#### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul	2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbon	97780-06-8	>= 70 - < 80 *
Talc (Mg <sub>3</sub> H <sub>2</sub> (SiO <sub>3</sub> ) <sub>4</sub> )	Talc (Mg <sub>3</sub> H <sub>2</sub> (SiO <sub>3</sub> ) <sub>4</sub> )	14807-96-6	>= 5 - < 10 *
sucrose	sucrose	57-50-1	>= 1 - < 5 *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.  
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.  
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Retirez les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	12/01/2023	50000052	Date de la première parution: 03/01/2018

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Produits de combustion dangereux  
oxydes de soufre  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Ammoniac  
Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.  
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.  
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 12/01/2023      Numéro de la FDS: 50000052      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

d'origine en vue d'une réutilisation.  
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.  
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.  
Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Talc (Mg <sub>3</sub> H <sub>2</sub> (SiO <sub>3</sub> ) <sub>4</sub> )	14807-96-6	VEMP (fibres)	1 fibres/cm <sup>3</sup>	CA QC OEL

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 12/01/2023      Numéro de la FDS: 50000052      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	CA BC OEL
		TWA (Matières particulaires respirables)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		LMPT	2 fibres/cm3	CA ON OEL
		LMPT (Fraction respirable)	2 mg/m3	CA ON OEL
		TWA TWA (Fraction respirable)	0.1 fibres/cm3 2 mg/m3	ACGIH ACGIH
sucrose	57-50-1	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière inhalable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	ACGIH

### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Protection des mains  
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection  
Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers soins avant d'utiliser ce produit.  
Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.

## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 12/01/2023      Numéro de la FDS: 50000052      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Mesures d'hygiène : S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.  
Porter un équipement de protection adéquat.

: Pratiques générales d'hygiène industrielle.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

---

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : solide

Couleur : blanc cassé

Odeur : douce, sulfureux(se)

pH : 7.0 (20 °C)  
Concentration: 10 g/l 1 %

Point de fusion/congélation : env. 155 - 160 °C

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Auto-allumage : n'est pas auto-inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 0.07 mg/m<sup>3</sup>

Pression de vapeur : Sans objet

Densité relative : Non disponible pour ce mélange.

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : 0.84 g/cm<sup>3</sup> tassé

## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	12/01/2023	50000052	Date de la première parution: 03/01/2018

---

Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: dispersable
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Sans objet
Viscosité, cinématique	: Sans objet
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Le produit n'est pas oxydant.
Énergie minimum d'ignition	: 171 mJ

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.  Éviter les températures extrêmes Éviter la formation de poussière.
Produits incompatibles	: Évitez les acides forts, les bases et les oxydants
Produits de décomposition dangereux	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis  
BPL: oui  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 7.14 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2  
BPL: oui  
Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après un seul contact avec la peau.

#### Composants:

##### 2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)]amino]carbonyl]amino]sul:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Remarques: pas de mortalité
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

##### Talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Rat, mâle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD  
Remarques: pas de mortalité
- Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 2.1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
Remarques: pas de mortalité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 12/01/2023      Numéro de la FDS: 50000052      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Toxicité cutanée aiguë : DL0 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
Remarques: pas de mortalité

### **sucrose:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 29,700 mg/kg

### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : oui

#### **Composants:**

##### **2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>):**

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésion/irritation grave des yeux**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD  
BPL : oui

#### **Composants:**

##### **2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul:**

Espèce : Lapin  
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

##### **Talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 12/01/2023      Numéro de la FDS: 50000052      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

#### Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Produit:

Espèce : Cobaye  
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-6  
Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.  
BPL : oui

#### Composants:

##### 2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)  
Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Souris  
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

##### Talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>):

Type d'essai : Essai de maximisation  
Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Cobaye  
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Voies d'exposition : Inhalation

Espèce : Rat

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation du système respiratoire.

### Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Composants:

##### 2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse  
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test cytogénétique

Espèce: Rat (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 12/01/2023      Numéro de la FDS: 50000052      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Résultat: négatif

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

### Talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>):

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-fère, in vitro  
Résultat: négatif

Type d'essai: test de mutation génique  
Méthode: QSAR  
Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test de létalité dominante  
Espèce: Rat (mâle)  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

### Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Composants:

#### 2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

### Talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>):

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 101 jours  
Dose : 100 mg/kg p.c./jour  
NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour  
Méthode : Directives du test 453 de l'OECD  
Résultat : négatif  
Organes cibles : Estomac  
Type de tumeur : Léiomyosarcome

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

### Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 12/01/2023      Numéro de la FDS: 50000052      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

### Composants:

#### **2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)]amino]carbonyl]amino]sul:**

- Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 250, 5000, 20000 ppm  
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 20,000  
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 5,000  
Toxicité générale sur la génération F2: NOEL: 20,000  
Symptômes: Aucune incidence sur la fécondité.
- Incidences sur le développement fœtal : Dose: 60, 250, 1000, 4000mg/kg bw/d  
Toxicité maternelle générale: NOEL: 1,000 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOEL: 1,000 Poids corporel mg / kg
- Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme toxique pour la reproduction

#### **Talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>):**

- Effets sur la fertilité : Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 9, 42, 195, 900 mg/kg bw/day  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: > 900 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 900 Poids corporel mg / kg  
Résultat: négatif
- Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0,16,74,350,1600mg/kg bw/day  
Durée d'un traitement unique: 20 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 1,600 mg/kg p.c./jour  
Embryotoxicité.: NOAEL: 1,600 mg/kg p.c./jour  
Résultat: négatif
- Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme toxique pour la reproduction

### **STOT - exposition unique**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Composants:

#### **Talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>):**

- Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 12/01/2023      Numéro de la FDS: 50000052      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

### STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Composants:

#### 2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

### Toxicité à dose répétée

### Composants:

#### Talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>):

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 100 mg/kg  
Voie d'application : Orale - alimentation  
Durée d'exposition : 101 d  
Dose : 100 mg/kg bw/day

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 2 mg/m<sup>3</sup>  
LOAEL : 6 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)  
Atmosphère d'essai : poussières/brouillard  
Durée d'exposition : 20 d  
Dose : 0, 2, 6, 18 mg/m<sup>3</sup>

### Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Autres informations

### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

### Produit:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Lemna gibba G3 (Lenticule)): 0.00025 mg/l  
Durée d'exposition: 7 d

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 12/01/2023      Numéro de la FDS: 50000052      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

### Composants:

#### **2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)]amino]carbonyl]amino]sul:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 123 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 126 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 108 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.025 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.51 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.03 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.4 mg/l  
Durée d'exposition: 87 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.7 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type d'essai: Inhibition de la respiration  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg  
Méthode: OPPTS 850.2100
- NOEC (Coturnix japonica (Caille japonaise)): 1,250 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 12/01/2023      Numéro de la FDS: 50000052      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

CL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

NOEC (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 5,620 ppm

### **Talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 89,581.016 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 36,812.359 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: QSAR

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (algue verte): 918.089 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d  
Méthode: QSAR

CE50 (algue verte): 7,202.7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: QSAR

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Poissons): 1,412.648 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d  
Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia (Daphnie)): 1,459.798 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d  
Méthode: QSAR

### **sucrose:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

### **Persistance et dégradabilité**

#### **Composants:**

#### **2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 30.74 %  
Durée d'exposition: 29 d  
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

### **sucrose:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 12/01/2023      Numéro de la FDS: 50000052      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

### Potentiel bioaccumulatif

#### Composants:

##### 2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul]:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.01 (20 °C)  
pH: 4

log Pow: -0.28 (20 °C)  
pH: 7

log Pow: -1.83 (20 °C)  
pH: 9

##### Talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>):

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 3.16  
Méthode: QSAR

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -9.4 (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: QSAR

### Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### 2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul]:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 220.7 ml/g, log Koc: 2.34  
Remarques: Mobile dans les sols

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	12/01/2023	50000052	Date de la première parution: 03/01/2018

Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Règlementations internationales

##### UNRTDG

No. UN : UN 3077  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(Ethametsulfuron-methyl)  
Classe : 9  
Risque subsidiaire : ENVIRONM.  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)  
Dangereux pour l'environnement : oui

##### IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(Ethametsulfuron-methyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Dangereux pour l'environnement : oui

##### Code IMDG

No. UN : UN 3077  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(Ethametsulfuron-methyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Polluant marin : oui

#### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

##### TDG

No. UN : UN 3077  
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Ethametsulfuron-methyl)

## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	12/01/2023	50000052	Date de la première parution: 03/01/2018

Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	oui(Ethametsulfuron-methyl)

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	:	Non en conformité avec les inventaires
TSCA	:	Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIRC	:	Non en conformité avec les inventaires
DSL	:	Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.  METHYL 2-[[4-ETHOXY-6-(METHYLAMINO)-1,3,5-TRIAZIN-2-YL]CARBAMOYLSULFAMOYL]BENZOATE  Chlorite-group minerals  dolomite
ENCS	:	Non en conformité avec les inventaires
ISHL	:	Non en conformité avec les inventaires
KECI	:	Non en conformité avec les inventaires
PICCS	:	Non en conformité avec les inventaires
IECSC	:	Non en conformité avec les inventaires
NZIoC	:	Non en conformité avec les inventaires
TECI	:	Non en conformité avec les inventaires

### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	12/01/2023	50000052	Date de la première parution: 03/01/2018

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

## **Muster® Toss-N-Go® Herbicide**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	12/01/2023	50000052	Date de la première parution: 03/01/2018

---

### **Clause de non-responsabilité**

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

### **Préparé par:**

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique